

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Préambule

Olympe de Gouges 1791

Marie Gouze naît à Montauban en 1748, comme 90% des français de l'époque sa langue maternelle n'est pas le français. Elle se marie en 1765 avec Louis-Yves Aubry, devient mère d'un garçon, Pierre Aubry en 1766 et veuve cette même année. En 1767 elle part pour Paris, change de nom et fréquente de nombreux salons réputés et diverses sociétés comme la « Société des amis des noirs ». C'est une patriote convaincue, une figure majeure du féminisme qui s'engage dans de nombreuses causes et publie une cinquantaine d'écrits entre 1788 et 1793 date de sa mort. Elle combat la monarchie absolue mais s'oppose à l'assassinat du roi. Avec les Girondins, elle dénonce les excès des Montagnards menés par Robespierre. Elle sera la première femme guillotinée pour ses écrits politiques.

Lecture

Unité : Il s'agit du préambule, c'est à dire des grandes lignes, des idées directrices de la déclaration qui va suivre. Elle affirme le mépris affiché pour les droits de la femme et présente une déclaration solennelle.

Mouvement : Le texte est organisé en 3 phrases : présentation de l'objet, une longue période qui expose le projet et enfin une dernière phrase, un peu provocatrice, donne le titre d'une déclaration déjà adoptée par les femmes.

Questions : Comme Olympe de Gouges parvient-elle à donner un caractère officiel à une déclaration qui ne sera jamais adoptée ? Comment ce texte traduit-il l'engagement de son autrice ?

Titre et précisions

La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne est un pastiche critique de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* adoptée en 1789. Sa seule existence témoigne de l'insuffisance du premier texte et de la façon dont les femmes ont été laissées de côté après une révolution à laquelle elles ont pourtant beaucoup contribué.

La mention « à décréter » est une injonction renforcée par le caractère d'urgence des dates évoquées. Il n'est plus question de différer.

Première phrase : Elle commence par une **énumération**, un **rythme ternaire**. La femme est développée dans trois de ses rôles (de ses relations humaines), mère, fille et sœur. Bien évidemment une même femme peut-être mère, fille et sœur, il s'agit de trois modalités différentes, de trois façons de penser sa vie. L'autrice signale qu'elles demandent à être, comme les hommes, constituée en assemblée, puisqu'elles représentent la nation.

Deuxième phrase : Par rapport au préambule de la déclaration des droits de l'homme, Olympe de Gouges se contente de remplacer « mépris des droits de *l'homme* » par « mépris des droits de la *femme* ». **En changeant un seul mot**, l'autrice propose un texte original, différent, essentiel. Le travail littéraire est ici à la fois minimal et total. Olympe de Gouges fait un travail de précision, elle intervient sur le texte existant parce qu'elle ne cherche pas à faire une révolution mais à corriger les erreurs de la révolution existante. Dans la suite de la phrase « *les actes du pouvoir des femmes* » sont **coordonnés** à ceux du « *pouvoir des hommes* ». La **conjonction** « et » est un terme qui unit qui permet de compléter, de souder à nouveau ce qui doit l'être. Les « *bonnes mœurs* », le « *bonheur de tous* » ne peuvent exister que grâce à cette union réaffirmée. Les **adjectifs** montrent clairement la pertinence des réclamations, l'évidence des propos : « *naturels, inaliénables, sacrés* et surtout les principes *simples et incontestables*. Rien d'extravagant : des choses simples, évidentes, incontestables. Le travail d'Olympe de Gouges est un travail de maîtresse d'école qui reprend une copie laissée dangereusement incomplète.

Troisième phrase : Cette dernière phrase est là pour lancer les articles de la Déclaration et la plume d'Olympe de Gouges est ici particulièrement riche. On trouve le **rappel du caractère sacré** de la réclamation, en se plaçant sous les « *auspices de l'être suprême* » mais aussi une « pique », une provocation, à l'égard des hommes en désignant le sexe féminin comme le « *sexe supérieur* » et enfin l'affirmation de droits qui sont d'ors et déjà déclaré, comme le montre l'usage du **présent** dans « Le sexe supérieur...reconnaît et déclare...les Droits suivants. »